



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 68391

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le danger que représente la disparition de la permanence de soins en nuit profonde dans certains départements pour la sécurité des citoyens et la santé des finances publiques. En effet, il n'y a pas d'autres possibilités en certains lieux pour les personnes qui nécessitent l'assistance d'un professionnel de santé entre minuit et six heures du matin, que de recourir aux services du SAMU, alors même que l'intervention d'un médecin de nuit aurait été d'une part, suffisante, et d'autre part, bien plus économique pour la collectivité. Cela pose donc un problème aussi bien du point de vue des finances publiques que de celui de l'efficacité du système de santé lui-même, le fonctionnement actuel réduisant d'autant le nombre d'équipes disponibles la nuit pour une intervention. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68391

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9173

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)